

## RAPPORT DE LA SESSION DE PRINTEMPS

- C'est au tour du Parlement de s'essayer au grand écart de la mise en œuvre de l'Initiative «contre l'immigration de masse»
- Le Conseil national manque de souplesse en matière de politique étrangère

- 40 ans de la CEDH - 40 ans de protection des valeurs et droits européens

- Le groupe parlementaire Suisse-UE a réuni plus de trente parlementaires

### Le Conseil fédéral délègue la responsabilité au Parlement

La session de printemps 2016 a été marquée par le message du Conseil fédéral concernant la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse. Même si la Commission européenne avait d'ores et déjà annoncé qu'une clause de sauvegarde unilatérale sur les contingents de migrations n'était pas compatible avec les traités en vigueur, le Conseil fédéral a néanmoins présenté cette solution au Parlement. Rien n'a donc avancé. La responsabilité a été simplement déléguée au Parlement afin qu'il réussisse le grand écart impossible entre libre circulation des personnes et contingents migratoires.

### Le Conseil national reconnaît la nécessité d'une évaluation des risques

Le Conseil national s'est prononcé à la majorité des deux tiers en faveur du postulat 15.4009 du conseiller national Regazzi. En cette période de grande incertitude quant à la poursuite des accords bilatéraux et du partenariat avec l'UE, le Parlement autorise ainsi le Conseil fédéral à lister les coûts pour la Suisse d'une éventuelle rupture des accords bilatéraux I et Schengen/Dublin.

### Le Parlement met de côté une bonne option de politique extérieure

Le postulat 14.3121 du PSS pour le lancement d'un nouveau débat européen au sein du Conseil national n'a pas trouvé de majorité. Paradoxalement, la contribution constructive des sociaux-démocrates proposait une porte de sortie au dilemme actuel de la politique suisse vis-à-vis de l'UE. La majorité du Conseil national n'a cependant pas osé adopter un nouveau positionnement de base pour sortir de l'impasse actuelle en politique européenne. C'est plutôt la crainte des parlementaires de s'éloigner de la «voie royale» du bilatéralisme qui a dominé, y compris dans les esprits. Au Parlement, on reste ainsi dans l'attente du référendum sur l'UE et concomitamment de l'option choisie par le Conseil fédéral: conserver une porte de sortie. Accepter un plan B et donc prendre les devants en matière de politique étrangère, voilà ce que le Conseil national a volontairement mis de côté lors de cette session, effrayé par son propre courage.

### La Convention européenne des droits de l'homme

Au cours de la session suivant l'initiative de mise en œuvre, la question de l'importance d'une solide protection européenne des droits de l'homme en Suisse a bénéficié d'une attention particulière. Le conseiller national et co-président du Nomes Martin Naef (PS/ZH) a souligné l'importance de la participation de la Suisse à la CEDH. «Les droits inscrits dans la CEDH ne sont pas un simple traité, il s'agit de notre droit constitutionnel. Il ne s'agit pas d'un système juridique étranger, mais de notre droit, de notre droit constitutionnel. Je ne comprends pas comment on peut mener un débat populiste et à charges contre d'autres cultures et religions.» La Cour devrait être saisie dans les prochains mois sur l'initiative pour la «Primauté du droit suisse sur le droit international».

### Le groupe parlementaire Suisse-UE débat de la phase intermédiaire

Le groupe parlementaire Suisse-UE, organisé par le Nomes, a rencontré un franc succès. Une trentaine de conseillers nationaux ont écouté les analyses de M. Jacques de Wattewille, de l'Ambassadeur de l'UE M. Richard Jones et du professeur de droit européen Mme Christa Tobler sur le débat parlementaire à venir concernant le message du Conseil fédéral. Au cours des onze mois restants, les parlementaires devront concilier l'inconciliable, à savoir la mise en œuvre de l'initiative contre «l'immigration de masse» et la libre circulation des personnes.

### Une lettre symbolique à la Commission européenne doit être retirée

En 1992, le Conseil fédéral faisait parvenir à la Commission européenne la lettre déclarant son intention d'entamer des négociations avec l'UE naissante. Le fait que le «Non» à l'entrée dans l'EEE ait fait disparaître cette option de l'agenda politique n'a pas perturbé les initiateurs et l'UDC qui ont considéré ce courrier comme incompatible avec le statut des relations actuelles avec l'UE. Une majorité a voté en faveur de cet éclaircissement. Ainsi, la lettre n'est plus juste sur la table, elle est plutôt là où on l'avait toujours abandonnée. En d'autres termes, le Parlement a assassiné un cadavre.